



retroplanning et AG préparatoires

Calendrier de production des documents de congrès

• Après validation par la CEN de Décembre (18,19,20), publication des :

- Document d'Orientation document amendable
- Règles Revendicatif document amendable
- rapport d'activité document non amendable
- rapport financier document non amendable

• Suite à la CEN de janvier 2019 (15,16,17) et après le 3 février 2019 :

- publication des modifications statutaires présentées à la CEN

art 16 des statuts : Toute proposition de modification des statuts émanant de la CEN, des sections ou de syndiqués doit être déposée au syndicat 4 mois avant l'ouverture du congrès pour être soumise au vote des AG représentatives.

Soit au cas particulier avant le 3/2/2019

• Suite à la CEN de mars 2019 (5,6,7) :

- publication des candidatures reçues par la CEN
- publication de l'ensemble des documents préparatoires

art 9-3 des statuts : Les candidatures sont publiées, avec l'ensemble des documents préparatoires au congrès au moins 2 mois avant la tenue, assorties de l'avis de la CEN sortante.

Soit au cas particulier avant le 3/4/2019

Campagne des AG de section préparatoires à congrès

art 6 des statuts : Les droits fondamentaux du syndiqué sont : le droit à la défense individuelle, le droit à l'information, le droit à la formation, le droit à l'expression, le droit à la décision.

art 6.4 des statuts : Le droit à la décision se réalise par la participation du syndiqué à l'activité aux assemblées générales, dans la définition des orientations et dans l'élection des responsables et représentants du syndicat.

art 8.3 des statuts : L'Assemblée générale se prononce sur le compte-rendu d'activité de la direction nationale (ou du conseil national), à son mandat, et lors du congrès national, sur son mandat.

L'Assemblée générale se prononce également sur l'ensemble des documents soumis à la discussion dans le cadre de la préparation du congrès national et désigne son ou ses délégués.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES | 02 41 10 - 20 14 26 00 - 40 04 80 04 00 00 00
www.financespubliques.cgt.fr | cgtfinancespubliques@syndicat-financespubliques.fr | 01 53 02 36 00 - 01 53 02 37 00
Suivez nous sur facebook ou twitter : [cgt.financespubliques](#) | [cgt.financespubliques](#) | [cgt.financespubliques](#)

fichiers:



[Télécharger lettre_congres_numero_2.pdf](#) (303.24 Ko)

Syndiqués: [Congrès/Conseil National Finances Publiques 2019_Bois en Ré](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

Leave this field blank